

### INFO FLASH SPECIAL "TARIF AGENT"

#### Et COVID 19

Depuis plusieurs années, avec la transformation des entreprises, la gestion du « tarif agent » est devenue très obscure, notamment pour les agents inactifs, veuves et veufs.

C'est l'Agence Nationale de Gestion des Avantages en Nature Énergie (ANGANE) qui centralise et gère le tarif agent appelé Avantage en Nature Énergie (A.N.E)

**Avec la pandémie de COVID 19 l'accueil téléphonique de l'ANGANE n'est plus opérationnel (jusqu'en septembre)**

Durant cette période, pour toutes demandes concernant les avantages en nature énergie, les bénéficiaires retraités peuvent contacter l'agence ANGANE :

- Par mail : [angane@enedis-grdf.fr](mailto:angane@enedis-grdf.fr) en indiquant en objet le n° département de la résidence principale ainsi que le numéro de matricule CNIEG.
- Par courrier : ANGANE – 2 rue Vasco de Gama – Bat C – 44800 Saint Herblain

**Téléphone : 09 69 39 58 60 mais l'accueil téléphonique reste fermé jusqu'en septembre 2020 (information disponible sur le site CNIEG).**

#### Contact:

01 55 82 78 83  
ufr@fnme-cgt.fr

[www.fnme-cgt.fr](http://www.fnme-cgt.fr)



FNME Union Fédérale des  
Retraités

263 rue de Paris  
93516 MONTREUIL CEDEX

